



Jun 2013

Mot du président

Depuis maintenant plusieurs mois, nous devons vivre avec une situation alarmante : l'impossibilité de traiter adéquatement nos troupeaux de lapins, en raison de l'absence de médicaments homologués pour le secteur cunicole. Votre Syndicat a multiplié les démarches et a obtenu l'appui ainsi que diverses interventions de l'UPA, afin de faire débloquer ce dossier.

Nous avons rencontré la Direction générale de Santé Canada, le 3 mai dernier, afin de trouver une solution permanente à ce problème et nous avons convenu ensemble que Santé Canada émettrait des autorisations temporaires d'utilisation de médicaments (quatre à cinq par année pendant trois ans), le temps de compléter la documentation validant l'usage permanent des médicaments les plus fréquemment utilisés dans notre secteur. Un projet de recherche est en voie d'élaboration, en collaboration avec les pharmaceutiques, votre Syndicat, l'Ontario Rabbit et les intervenants fédéraux, pour que soient réalisés les recherches, l'homologation de médicaments et de limite de résidus maximale (LMR) ainsi que de délais de retrait permettant la poursuite de la production de lapins.

À la mi-mai, les producteurs ontariens ont dû faire face à la même situation que nous avons connue, en novembre dernier. Comme leur production n'est pas organisée telle qu'ici avec un syndicat unique provincial, il leur est beaucoup plus difficile de rejoindre les producteurs et d'agir rapidement dans ce dossier. Cette situation crée certains remous auprès de certains acheteurs.

Dans la mise en marché des lapins, le Syndicat a renouvelé l'entente de mise en marché des lapins avec les acheteurs. Ainsi, il fut convenu du prix des lapins pour les trois prochaines années et les acheteurs ont fait part de leurs intentions d'achat pour l'année 2013-2014. Selon ces informations, des jours meilleurs sont à venir pour les producteurs québécois. C'est dans l'optique de répondre adéquatement à la demande que le conseil d'administration a révisé les parts de production en vigueur, tant les parts régulières que les différenciées.

Par ailleurs, nous avons également débuté une importante étude de marché pour mieux connaître la consommation actuelle de lapins des communautés musulmanes au Québec et les opportunités de marchés qui nous sont accessibles. Une firme externe réalise le mandat. Des coups de sonde seront aussi réalisés sur les marchés de l'Ouest canadien et américain.

Votre Syndicat œuvre aussi à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'élevage du lapin. Ce guide, en élaboration et réflexion depuis quelques mois, viendra compléter la documentation accessible aux producteurs dont le guide d'élevage commercial ainsi que les neuf fiches techniques.

Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a renouvelé le *Programme d'appui financier aux regroupements et associations de producteurs désignés*, mieux connu sous le nom CASINO.



Cet appui financier, bien que ne répondant pas complètement aux attentes du secteur, en raison de son renouvellement sur une seule année plutôt que sur cinq ans, nous permettra de compléter certains projets déjà en cours et de poursuivre nos investissements dans le développement de notre secteur. Votre Syndicat bénéficie d'une aide dépassant les 66 000 \$ annuellement pour ces activités.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement du Québec lançait récemment sa Politique de souveraineté alimentaire. La première ministre, Madame Pauline Marois, et le ministre François Gendron ont insisté sur l'importance pour la population de consommer des produits du Québec en précisant que ces produits agricoles étaient disponibles en qualité et en quantité suffisante pour bien nourrir notre monde. Comme les représentants du gouvernement ont insisté sur l'opportunité pour les hôtels, restaurants et institutions (HRI) de s'approvisionner en aliments du Québec, une opportunité s'offre aux éleveurs de lapins de produire plus, mieux et meilleur, si possible à moindre coût, afin de devenir un fournisseur potentiel de ces institutions. Une autre opportunité à étudier.

Projet halal

Dans le but de rejoindre la clientèle immigrante et d'augmenter le nombre de lapins à mettre en marché, le Syndicat a déposé un projet d'études de marché sur les opportunités qu'offrirait la consommation de lapins par les communautés de confession musulmane. Celui-ci a obtenu une contribution financière du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). La firme de consultants MARCON travaille présentement à définir le marché (consommateurs, boucheries, grossistes) et à identifier les acteurs ainsi que les règles liés à la pratique musulmane.

Nous espérons ainsi apprendre pourquoi cette clientèle n'est pas desservie présentement par les acheteurs réguliers et que nous soient proposées les meilleures interventions à réaliser pour la rejoindre.

Si nous pouvions desservir cette clientèle venant des pays du Maghreb, d'Europe de l'Ouest et des rives de la Méditerranée, cela permettrait d'augmenter le nombre de lapins du Québec sur les divers marchés et à nos producteurs d'augmenter la mise en marché de leur production.

Cette étude est prévue de se terminer vers la fin du mois de juin prochain. Nous souhaitons vous transmettre les conclusions de cette étude d'ici l'assemblée générale. De plus, votre conseil d'administration sera en mesure de vous transmettre les actions prioritaires à réaliser, s'il y a lieu, suite à cette importante étude.

Le guide de saines pratiques

Le Syndicat a débuté, au cours de l'automne dernier, la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'élevage du lapin. Ce guide, en complément des fiches techniques du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), vient préciser une multitude d'actions déjà en pratique courante chez nos éleveurs, mais qui peuvent être améliorées afin d'assurer le bien-être animal des lapins.

La production cunicole ne fera plus bande à part et aura bientôt son guide de bonnes pratiques, tout comme les bovins de boucherie, l'agneau, le porc, les cervidés, le vison, la volaille, etc. En effet, deux membres du conseil d'administration, Messieurs Jean-Pierre Kack et Maxime Tessier, travaillent à la rédaction d'un guide qui complètera les fiches déjà produites avec l'aide du CRAAQ.

Ce guide se veut un aide-mémoire et un outil qui résumera le travail d'un producteur et des éléments importants à surveiller pour l'élevage des lapins. Il pourra servir tout autant aux nouveaux producteurs qu'à tous ceux qui œuvrent déjà dans un clapier lorsqu'une question se pose. Il pourra également servir à expliquer toute l'importance que vous devez apporter aux soins de vos lapins auprès des consommateurs et des divers organismes locaux, provinciaux ou fédéraux.



Le conseil d'administration a déjà commenté les versions provisoires. La version finale devrait être soumise lors de sa prochaine séance.

Le comité exécutif et le conseil d'administration envisagent de rendre le guide disponible pour la prochaine assemblée générale.

La révision des PPA et l'émission de PPI

Lors de la séance du 23 avril dernier, comme le prévoit notre règlement, le conseil d'administration a procédé à la révision complète des PPA régulières et différenciées en vigueur. Le résultat de cet exercice vous est indiqué dans le tableau ci-dessous. Cet exercice a permis de constater la hauteur de l'écart entre l'engagement des producteurs à livrer la quantité de lapins hebdomadairement et la quantité réellement livrée. C'est ainsi que le conseil d'administration a décidé de réduire les PPA non produites, en ajoutant 15 % de la quantité offerte à l'agence afin de tenir compte de différents problèmes, dont la mortalité. Cette décision, malgré le fait qu'elle soit difficile, a obtenu l'unanimité de votre conseil d'administration. Il a été aussi convenu de procéder à un tirage au sort de 1 000 PPI, soit 600 PPI pour des projets de consolidation et 400 pour de nouveaux projets. Les projets admissibles au tirage au sort devront toutefois respecter les règles édictées dans le *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* (décision 9575, RMAAQ).

	PPA en vigueur au 30 avril 2013	PPA confirmées	Information complémentaire à venir sur PPA	Demande des acheteurs
Réguliers	4 182	3 784	1 098	4 000
Différenciées	4 803	3 374	–	3 250
Total	8 985	7 158	1 098	7 250

L'entente de mise en marché

Votre comité exécutif, Messieurs Julien Pagé et Pierre-Luc Blais, a rencontré les acheteurs à la mi-avril pour discuter de prix et de mise en marché des lapins ainsi que d'autres conditions pour la prochaine année. Quatre acheteurs ont pu participer à la discussion. Le Syndicat a alors demandé une majoration de prix et les acheteurs ont mentionné que toute augmentation risquait d'avoir un impact sur la demande.

Bien au fait de cet élément et conscients que les coûts des intrants sont en évolution, vos représentants ont justifié une légère augmentation du prix de vente et ont insisté sur un engagement sérieux de leur part de promouvoir la qualité des lapins produits au Québec.

En conclusion, les acheteurs signataires de la convention ont convenu qu'il n'y avait pas lieu de rouvrir la convention dans son ensemble et que la conclusion d'une entente de prix sur trois ans était à l'avantage de toutes les parties. Ainsi, les prix convenus pour les prochaines années sont de 1,87 \$ la livre pour 2013-2014, de 1,88 \$ la livre pour 2014-2015 et de 1,90 \$ la livre pour 2015-2016. En contrepartie, les producteurs doivent livrer la quantité de lapins demandée et de qualité standard afin d'assurer le développement du marché.

Un seul acheteur non-signataire de la convention a participé à la rencontre et souhaitait obtenir les mêmes avantages que les autres, sans toutefois répondre aux exigences du Syndicat, à savoir : déposer une garantie de paiement pour les lapins achetés, payer les lapins dans les sept jours de leur réception, signer la convention unifiée et déposer un engagement annuel. Les discussions se poursuivent toujours avec cet acheteur. En attendant une conclusion positive, les ventes d'occasion se poursuivent toujours avec cet acheteur.



Les Portes ouvertes

C'est le 8 septembre prochain que les producteurs agricoles du Québec invitent leurs concitoyens à en apprendre davantage sur l'agriculture et l'élevage d'ici. Votre Syndicat, en collaboration avec l'UPA, participe, depuis quelques années, à cette importante manifestation de transparence et de transfert de connaissance au grand public.

Cette année, aucune ferme reconnue ne s'est montrée intéressée à recevoir les gens sur son site, seul le kiosque réservé au parc Jean-Drapeau fera la promotion du lapin du Québec. En 2012, plus de 34 000 personnes avaient visité le site et l'emplacement du Syndicat des producteurs de lapins avait retenu l'attention du plus grand nombre de visiteurs. Cela aura permis de sensibiliser les gens soucieux de leur santé au fait que le lapin est l'une des meilleures viandes.

Donc, cette année encore, le Syndicat a réservé un emplacement, mais il est souhaité que de nouveaux producteurs bénévoles s'impliquent à la vulgarisation de leur production et à la promotion du lapin.

Pour tous les intéressés, nous vous invitons à communiquer avec nous et nous vous fournirons toutes les informations nécessaires pour faire de cette rencontre agriculteurs-citoyens un grand succès. Merci!



Conseils et recettes
pour cuisiner le lapin
www.lapinquébec.gc.ca



JE recycle aujourd'hui...

pour lui demain!

Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants

Participez du 1^{er} juin au 30 septembre

Participer au Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants est une façon simple, écologique et responsable d'en disposer. C'est aussi poser un geste concret pour l'environnement en réduisant votre empreinte écologique à la ferme. En prime, vous économiserez en utilisant vos pesticides et fertilisants jusqu'à la dernière goutte.

Parce que

Les contenants de fertilisants et de pesticides doivent être éliminés de façon sécuritaire. En les gardant à l'écart des sites d'enfouissement et en évitant qu'ils ne soient brûlés, on protège l'environnement et on leur donne aussi une nouvelle vie! Une fois broyés, vos contenants vides seront en effet réutilisés pour la fabrication d'objets variés, dont des tuyaux de drainage agricole!

3 gestes faciles qui font toute la différence

1. Rincez

les contenants
vides

2. Retirez

les bouchons
et les livrets
d'instructions

3. Rapportez

les contenants
chez votre détaillant
participant



Plus de détails à www.agrirecup.ca

**AgriRÉCUP**^{MC}

En collaboration avec

 **UPA** L'Union des
producteurs
agricoles

Comment procéder?

1. Rincez les contenants vides

Seuls les contenants rincés peuvent être recyclés. Il est donc important de le faire. Vous économiserez en récupérant tout le produit du contenant pour l'ajouter au réservoir de votre pulvérisateur.

- 1 Égouttez le contenant dans le réservoir de votre pulvérisateur.
- 2 Emplissez le contenant avec de l'eau au tiers de sa capacité, et agitez.
- 3 Videz-le dans le réservoir de votre pulvérisateur.
- 4 Répétez l'opération trois fois.
- 5 Si vous utilisez un appareil à haute pression, une fois suffit.

2. Retirez les bouchons et les livrets d'instructions

Fabriqués avec un plastique différent de celui des contenants, les bouchons ne sont pas recyclables. Vous devez donc les enlever. L'étiquette accolée au contenant peut y rester, mais vous devez enlever le livret d'instructions et en disposer. Votre bac à recyclage n'en fera qu'une bouchée.

3. Rapportez les contenants chez votre détaillant participant

AgriRECUP fait équipe avec des détaillants agricoles partout au Québec afin de recueillir vos contenants. Parlez-en au vôtre ou consultez la liste à www.agrirecup.ca.

Chaque année, plus de 65% des contenants de pesticides sont recyclés. Ce chiffre témoigne bien d'une volonté grandissante des agriculteurs de réduire leur empreinte écologique. Et si on portait ce pourcentage à 80%?



Merci d'agir aujourd'hui... pour demain!